

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 25 octobre 2004-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Richard SAMUEL, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Bernard HERGOTT, représentant M. LAMBINON, Président de la CCI de la Haute-Marne,
- Mlle Fanny JOTTER, représentant M. DOSE, député de la Meuse,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons,
- M. Jean-Marc FLEURY, AEMHM,
- M. Michel MARIE, CDR 55,
- M. André MOUROT, CEDRA,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Olivier MESUREUR, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Alain THIZON, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Jacky ROMAN, directeur du laboratoire ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- M. Jérôme STERPENICH, CLIS,
- Mlle Sandrine SOEHNLEN, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Alain WAQUET, Préfet de la Haute-Marne,
- M. Jean-Paul LHERITIER, Chambre des Métiers de la Meuse,
- Mme Sylvie MALFAIT-BENNI, conseillère générale de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure.

Etait invité :

- M. Bernard FERY, coordonnateur « Grands Chantiers ».

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 20 septembre 2004.

M. MARIE estime que certaines de ses observations sur les Entretiens Européens n'apparaissent pas, ce qu'il juge inacceptable. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

2) Les Entretiens Européens.

M. FERNBACH indique qu'il a participé à la réunion du groupe de travail qui s'est déroulée le 1^{er} octobre à la CCI de Cherbourg. Il constate que cette réunion n'a pas porté sur l'organisation des Entretiens Européens, mais sur une présentation positive des retombées pour la Manche des installations nucléaires implantées depuis 40 ans. Devant la difficulté de définir l'intérêt que peut avoir le CLIS à participer, il pense que la présence de membres du CLIS dans l'auditoire est une bonne chose, mais que la présence d'un représentant à la table ronde sur le développement durable des territoires ne va pas de soi (sauf s'il s'agit de parler du GIP).

M. le Préfet propose que M. FERNBACH présente les conséquences actuelles de l'implantation du laboratoire pour la commune d'Houdelaincourt (vision locale), et que ce soit l'occasion de poser des questions sur l'utilisation des crédits d'accompagnement.

Pour M. FLEURY, c'est le rôle du Conseil Général, pas du CLIS. De plus, le laboratoire ou l'éventuel stockage (« poubelle ») ne peuvent être comparés à une centrale, dont l'image est beaucoup plus positive (production d'électricité). Il regrette d'ailleurs qu'aucune étude de l'impact économique d'un centre de stockage n'ait été réalisée, et que le CLIS ne dispose pas des éléments, positifs ou négatifs, pour se prononcer sur cette question, de même que sur la dépendance financière des départements du fait des crédits versés, ou sur l'influence que ces derniers peuvent avoir sur l'opinion (M. MARIE cite l'exemple d'une commune de Haute-Marne qui, après débat, a renoncé à adhérer à l'Association des élus meusiens et haut-marnais opposés au stockage, car elle bénéficiait des crédits du GIP et considérait qu'il ne serait pas moral de militer contre le laboratoire).

M. MARIE confirme que les fonds d'accompagnement peuvent faire l'objet d'interrogations, notamment éthiques. Mais il estime qu'un tel débat ne peut pas prendre place dans le cadre des Entretiens Européens, les organisateurs étant, selon ce qu'il a présenté au bureau précédent, des promoteurs du nucléaire, donc partisans d'une solution rapide pour la gestion des déchets (en présentant le site d'enfouissement comme très avantageux économiquement). Il rappelle que des études sur l'impact économique d'un centre de stockage ont été faites dans l'Aisne et dans le Gard (et ont révélé un résultat catastrophique pour les régions concernées), mais ont été refusées en Haute-Marne.

M. FERNBACH souligne qu'il est normal que les communes proches du site d'implantation du laboratoire aient des retombées, et M. BOUSSEL précise que les projets de la commune d'Echenay ont pu être réalisés grâce à l'intervention du GIP (salle polyvalente, groupe scolaire...), la commune enregistrant par ailleurs l'arrivée de 20 nouveaux habitants. Ils n'estiment pas pour autant avoir été « achetés ».

M. HERGOTT souhaite que, si un membre du CLIS est présent à la table ronde, il puisse exposer toutes les questions soulevées par

l'accompagnement de l'implantation du laboratoire (en reflétant toutes les opinions exprimées), y compris le rôle de l'Etat.

Le bureau décide, par 6 voix contre 4, et une abstention, de donner son accord à une contribution du CLIS à la deuxième table ronde, et désigne, par 7 voix pour et 4 abstentions, M. FERNBACH afin de le représenter. Son intervention portera sur la vision locale de l'accompagnement lié au laboratoire, et sur les réflexions du bureau, notamment la demande d'évaluation de l'impact positif ou négatif d'un éventuel centre de stockage.

M. FLEURY tient à rappeler qu'il estime qu'avoir un représentant du CLIS à l'une des tables rondes est une erreur de stratégie.

Faisant suite à certains propos de M. MARIE, M. le Préfet précise que le fait de ne pas être d'accord avec quelqu'un ne doit pas se traduire par des attaques personnelles, et qu'il faut faire attention aux termes employés, suscitant de vifs échanges. Il fait part d'un courrier de M. FRANCOIS, maire de Saudron, qui s'indigne du comportement de certains lors de la plénière du 13 octobre et de l'accueil réservé à la CNE (M. BOUSSEL est coauteur de ce courrier qui montre la lassitude des élus locaux). M. HERGOTT ajoute qu'il est pratiquement impossible de prendre la parole au cours de ces réunions (pour M. MARIE, certains termes suscitent à juste titre des réactions virulentes).

Pour M. FLEURY, la CNE n'a pas été insultée. En revanche, dans son 10^{ème} rapport, elle ne respecte ni les Meusiens, ni les Haut-Marnais, qui ont réagi en conséquence (lui-même pourrait se sentir insulté par le courrier de M. FRANCOIS, dans lequel il est cité, mais il estime que cela fait partie du débat). M. MOUROT regrette par ailleurs que M. de MARSILY, membre de la CNE, n'ait pas été présent. M. le Préfet l'informe que ce dernier est prêt à revenir devant le CLIS si celui-ci le souhaite. Il confirme que la CNE n'est pas tenue de venir présenter son rapport annuel au CLIS, et qu'elle pourrait se contenter de le communiquer.

Enfin, M. le Préfet revient sur l'image des centrales et rappelle qu'à l'origine, les débats autour de l'implantation d'une centrale étaient également vifs, et que la perception de l'opinion a évolué, notamment grâce aux activités des CLI. Des progrès ont été faits (avec l'aide des associations de protection de l'environnement, mais aussi des industriels), et cela continue, avec par exemple la création prochaine de la première Commission locale d'information et de concertation pour un Bassin de risques « Seveso » en Lorraine.

Pour M. MARIE, les CLI n'ont pratiquement pas de pouvoir. Il prend l'exemple de Soulaines, où les vrais problèmes n'ont été soulevés que par des associations extérieures à la CLI.

3) Rapport préliminaire de l'IEER.

M. JAQUET présente les observations du groupe de travail (MM. FLEURY, MOUROT et STERPENICH, Mme MALFAIT-BENNI n'ayant pu y assister) sur le rapport de l'IEER. Elles portent d'une part sur la forme (traduction, structure des chapitres, références documentaires), d'autre part sur le fond (rappel de la mission et du cadre dans lequel elle est effectuée ; compléments aux chapitres 1, 4, 6 et 7 ; demande d'une synthèse par chapitre, d'une liste des expérimentations qui doivent être impérativement menées pour répondre aux objectifs, et d'une estimation du délai d'achèvement du programme de l'ANDRA).

Le groupe propose également que la synthèse rédigée par M. STERPENICH soit diffusée à l'ensemble des membres du CLIS, en leur demandant s'ils souhaitent être destinataires de l'intégralité du rapport, et que ce rapport soit adressé officiellement à la CNE et à l'IRSN, en sollicitant leur avis. Le bureau adopte cette proposition. M. MARIE souligne certains points critiques du rapport, qu'il met en parallèle avec les observations « optimistes » de la CNE.

Concernant la diffusion de ce rapport à des personnes extérieures au CLIS (notamment, à la demande de M. MARIE, M. Antoine GODINOT) et aux organismes précités, le bureau décide que le rapport sera transmis à la demande, sous réserve du respect de la confidentialité. Il convient en effet de noter qu'il s'agit d'un rapport provisoire, appelé à être modifié. En même temps, MM. FLEURY et MARIE soulignent qu'il faut justement en profiter pour rectifier toute erreur ou apporter tout complément, comme le demande d'ailleurs l'IEER dans un esprit de démarche scientifique.

M. ROMAN indique que les observations de l'ANDRA devraient être envoyées pour la mi-novembre. L'IEER propose de venir présenter son rapport final les 11, 12 ou 13 janvier 2005. L'une de ces dates sera arrêtée ultérieurement.

4) Communication du CLIS.

M. FERNBACH rappelle que la commission « communication » avait proposé des actions en 2004, certaines ayant été rejetées par le bureau. Il demande que les grandes lignes de la communication du CLIS soient redéfinies, pour les mois à venir, afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information objective (autrement que par des réunions plénières qui servent plus à faire valoir des revendications qu'à favoriser le débat).

Pour M. MARIE, aucune communication digne de ce nom n'est possible, dans la mesure où le laboratoire n'est qu'un leurre. M. le Préfet souligne qu'il est important de communiquer sur la gestion des déchets nucléaires (y compris sur la question : que faire si le stockage n'est pas décidé ?), et non plus sur le CLIS lui-même, et qu'il est nécessaire de donner à la commission de nouvelles directives.

M. FLEURY précise que la commission a travaillé, à la demande du bureau, sur la communication de notoriété. Cette phase a peut-être duré trop longtemps, et il convient de s'orienter vers d'autres types de manifestations, comme des colloques « indépendants et pluriels », ce qui signifie pour lui que tout le monde est d'accord sur le thème, les intervenants et les modalités de déroulement.

M. FERNBACH propose que des articles techniques ou de vulgarisation scientifique soient rédigés pour publication dans la presse locale, et que les fiches réalisées à partir des formations faites aux membres du CLIS soient diffusées à un large public. Des actions dans les écoles peuvent aussi être envisagées, même si cela est délicat (M. le Préfet conseille de prendre contact avec l'Inspecteur d'Académie). Une intervention de sociologues pourrait être envisagée, ce que demande également M. MARIE, qui constate que plus un sujet fait peur, plus on l'occulte, de même que plus on est proche d'un problème, moins on veut le voir, et que cela est vrai avec le laboratoire et le stockage (comme à Soulaines).

M. le Préfet suggère également que la commission regarde ce qui se fait en matière de communication dans d'autres pays, comme la Suède (formation sur le débat public, sur l'implication de la population). MM. FERNBACH et HERGOTT notent que les sites pressentis pour un stockage en Suède, en Belgique, ou dans les autres pays, sont tous des sites « nucléarisés », ce qui change fondamentalement le problème. M. MARIE ajoute que ce qui est présenté aux visiteurs de sites nucléaires (par le gestionnaire seul, sans contradicteurs locaux ou spécialistes) ne reflète pas nécessairement la réalité, qui n'est pas toujours aussi positive qu'on le dit.

M. le Préfet propose que la commission « communication » évalue ce qui a été fait, observe ce qui se fait à l'étranger, puis propose au bureau un programme de travail. La commission se réunira prochainement à cette fin, et les autres membres du bureau seront informés de la date pour se joindre à la réunion s'ils le souhaitent.

MM. FERNBACH et FLEURY soulignent enfin les défauts de communication de l'ANDRA et la faible implication des décideurs des deux départements, concernés tant par la décision initiale d'accueillir le laboratoire que par la décision devant intervenir en 2006. Sur ce point, les parlementaires et les Présidents des deux Conseils Généraux seront désormais informés suffisamment tôt des dates des réunions plénières.

Pour terminer, M. FLEURY souhaite une expression plus diverse, en bureau comme en plénière, estimant que la communication commence là. Cependant, M. HERGOTT rappelle la difficulté de s'exprimer pour certains, du fait d'une pression permanente.

5) Questions diverses.

- Faute de temps, la question des ressources en eau à Lezéville sera abordée lors du prochain bureau.

- Géothermie : deux organismes contactés (ERDYN Consultants, France, et GEOWATT, Suisse) se sont déclarés intéressés par la mission. Il est décidé de relancer la procédure de consultation, en continuant à prospecter des candidats potentiels.

- AG de l'ANCLI (17/11) et Conférence des Présidents de CLI (8/12) à Paris : le bureau souhaite que Mme MALFAIT-BENNI le représente à ces deux manifestations, si elle est disponible.

- Exposition du CEA Marcoule sur la gestion des déchets nucléaires : le CEA sollicite le CLIS pour qu'il désigne un membre qui serait interviewé pour un film diffusé dans le cadre de cette exposition. Le bureau demande que les questions lui soient transmises préalablement.

- Accès au puits : M. PIGUET rappelle, dans un message transmis au secrétariat du CLIS, que les contraintes techniques et de sécurité ne permettent pas à l'ANDRA de garantir avec précision l'horaire des descentes au fond du puits, même programmées au mieux, et que des délais d'attente importants, voire des ajournements, peuvent survenir.

- Avancement du creusement des puits : le puits principal atteint aujourd'hui 451 mètres et le puits auxiliaire 497 mètres. Dans le puits principal, la construction de la niche et la mise en place des expérimentations ont commencé (jusqu'en janvier 2005). Le puits auxiliaire descendra jusqu'à 505 mètres. En réponse à M. MOUROT, M. ROMAN indique que la couche du Callovo-Oxfordien a une épaisseur de 130 mètres au droit du site, et que les puits sont secs en dessous des surexcavations réalisées au toit de la couche, depuis l'injection de celles-ci. En réponse à une nouvelle demande de M. MARIE, il précise qu'il n'a pas d'élément d'information concernant la technique RMP (Résonance Magnétique Protonique).

6) Date et lieu du prochain bureau.

La prochaine réunion du bureau aura lieu le mardi 30 novembre 2004, à 18h00, à la Préfecture (salle Maginot).